

Lexique relatif aux fiches DGF 2018 des communes

Nb communes membres : nombre de communes membres du groupement au 1^{er} janvier 2018.

Population INSEE : somme des populations totales recensées par les services de l'INSEE sur le territoire des communes membres de l'EPCI au 1^{er} janvier 2018.

Population DGF : somme des populations DGF des communes membres au 1^{er} janvier 2018.

Bases brutes FB: correspond aux bases d'imposition 2017 relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties sur le territoire de l'ensemble des communes membres de l'EPCI au 1^{er} janvier 2018.

Bases brutes de FNB: correspond aux bases d'imposition 2017 relatives à la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur le territoire de l'ensemble des communes membres de l'EPCI au 1^{er} janvier 2018.

Bases brutes de TH: correspond aux bases d'imposition 2017 relatives à la taxe d'habitation sur le territoire de l'ensemble des communes membres de l'EPCI au 1^{er} janvier 2018.

Bases brutes de CFE: correspond aux bases d'imposition 2017 relatives à la cotisation foncière des entreprises sur le territoire de l'ensemble des communes membres de l'EPCI au 1^{er} janvier 2018.

Produit CVAE : correspond au produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises perçu par le groupement en 2017.

Produit des IFER : correspond aux produits des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux perçus par le groupement en 2017.

Produit TASCOM : correspond au produit de la taxe sur les surfaces commerciales perçu par le groupement en 2017.

Produit TAFNB : correspond au produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les propriétés non bâties perçu par le groupement en 2017.

DCRTP : montant de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle perçu par le groupement en 2017.

FNGIR : montant perçu par le groupement (montant positif) ou prélevé sur le groupement (montant négatif) au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources.

CPS EPCI pour PF (hors baisses DCTP) : correspond au montant perçu par le groupement au titre de la compensation part salaires en 2017. Ce montant est, le cas échéant,

minoré du prélèvement TASCOM opéré sur cette part. Il s'agit de la dotation de compensation avant indexation et majoration de la part DCTP au taux CFL.

ACNE : Pour les groupements appliquant la fiscalité professionnelle de zone sur une zone éolienne, ce montant correspond à l'attribution de compensation pour nuisance environnementale perçue par les communes membres.

Potentiel fiscal: somme des bases brutes d'imposition 2017 des 3 taxes ménages et de la cotisation foncière des entreprises multipliées par le taux moyen national 2018 de chacune de ces taxes ainsi que des produits de CVAE, des IFER, de TASCOM, de TAFNB, du montant de DCRTP, et du montant perçu ou prélevé au titre du FNGIR, majoré du montant correspondant à la compensation "part salaires" 2017. Indicateur utilisé pour comparer la richesse fiscale potentielle des EPCI les uns par rapport aux autres.

Potentiel fiscal / habitant : potentiel fiscal / population DGF.

Potentiel fiscal moyen de la catégorie: potentiel fiscal moyen par habitant de la catégorie DGF de l'EPCI.

Compensations ZFU, ZRU, ZFC, TP Corse : compensations perçues au titre des zones franches urbaines, des zones de revitalisation urbaines de la zone franche corse ainsi qu'au titre du statut fiscal de la Corse par l'EPCI.

Dotation compensation n-1 pour CIF (hors baisses DCTP) : produit perçu en 2017 au titre de la dotation de compensation utilisé pour le CIF des EPCI.

Attributions de compensation négatives : attributions de compensation (AC) négatives figurant sur le dernier compte administratif connu de l'EPCI (2016 pour DGF 2018).

Redevance assainissement : redevance assainissement figurant sur le compte administratif 2016 de l'EPCI (non recensée pour les communautés de communes).

Taxe ou redevance OM : taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères perçue par l'EPCI au titre de 2016.

Dépenses de transfert : attribution de compensation majorée de 50 % de la DSC figurant sur le compte administratif 2016, ou à défaut dans le budget primitif 2017 de l'EPCI.

Produit total des communes et syndicats : somme des produits fiscaux perçus sur le territoire des communes membres de l'EPCI au 1^{er} janvier 2017 par les communes et syndicats. Ce produit total comprend le produit TASCOM. Ce dernier ne doit cependant pas être pris en compte dans le calcul du CIF pour les CC à FA.

Coefficient d'intégration fiscale (CIF) : rapport entre le produit fiscal levé par l'EPCI en 2017 (minoré, le cas échéant, des dépenses de transfert) et le produit fiscal total levé sur le territoire en 2018 (communes + EPCI + syndicats).

CIF moyen de la catégorie : CIF moyen des EPCI d'au moins trois ans dans la catégorie pour les EPCI à FPU et d'au moins deux ans pour les communautés de communes à fiscalité additionnelle, servant de référence pour les EPCI nouvellement créés.

Recettes réelles de fonctionnement : conformément à l'article L. 5211-28 du code général des collectivités territoriales, elles correspondent aux recettes réelles de fonctionnement du budget principal de la collectivité, minorées des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles et du produit des mises à disposition de personnel facturées dans le cadre de mutualisation de services entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres.

Dotations d'intercommunalité totale : montant de la dotation d'intercommunalité perçue par l'EPCI au titre de 2018.

Dotations d'intercommunalité par habitant : dotation d'intercommunalité / population DGF 2018 du groupement.

Dotations de compensation : Dotation de compensation perçue par l'EPCI au titre de 2018 (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP, perçue par l'EPCI au titre de 2018).

Prélèvement TASCOT : prélèvement réalisé sur la dotation de compensation. Ce prélèvement correspond au montant de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOT) perçu par l'Etat sur le territoire de l'EPCI en 2017.

Prélèvement sur fiscalité (CRFP) : part de la contribution au redressement des finances publiques de l'EPCI réalisée sur la fiscalité directe de l'EPCI (en raison de l'insuffisance de la dotation d'intercommunalité).

Prélèvement sur fiscalité (TASCOT) : part du prélèvement TASCOT réalisé sur la fiscalité directe de l'EPCI (en raison de l'insuffisance de la dotation de compensation).

DGF totale : somme de la dotation d'intercommunalité totale et de la dotation de compensation perçue par l'EPCI au titre de 2018.

DGF par habitant : DGF totale 2018 / population DGF 2018 du groupement.